



Les Lilas, le 23 novembre 2022

Monsieur Christophe Béchu

*Ministre de la transition écologique et de la
cohésion des territoires*

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint Germain

75007 PARIS

N/REF : FSU/VCG/2022/27

Objet : protocole d'accord sur le droit à la déconnexion

Monsieur le ministre,

Par courrier du 7 novembre dernier, le secrétaire général nous adressait le projet de protocole d'accord ministériel relatif au droit à la déconnexion aux ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), de la transition énergétique (MTE) et au secrétariat d'Etat à la mer (SM).

Pour la FSU, les enjeux de la négociation portaient sur :

- La nécessité d'un accord déclinant un droit effectif pour tou.tes les agent.es garanti par l'employeur et non du seul devoir des agent.es à se déconnecter ;
- Portant sur tous les outils numériques professionnels (applicatifs métiers, ...) et de communication qui permettent de maintenir un lien professionnel : mail, tchat, téléphone, visioconférence, etc. ;
- Intégrant des mesures sur le temps de travail et la charge de travail : la vraie déconnexion, c'est de pouvoir arrêter de penser au travail.

Cet accord ne pouvait être une « super charte » ; il devait comporter des mesures concrètes intégrées dans un plan d'action et portant sur le décompte du temps de travail pour tou.tes, le suivi statistique des connexions hors temps de travail, le respect des temps de pause et en particulier de la pause méridienne, l'absence de zones de non-droit, la mise à l'étude d'une modalité de déconnexion automatique.

Le projet transmis intègre tout ou partie de ces exigences. Il s'appliquera de fait aux agent.es travaillant dans les du pôle ministériel et devra constituer la référence pour les discussions à venir dans les établissements publics ou à la DGAC, voire pour une prochaine négociation dans les directions départementales.

La FSU considère que ce protocole d'accord, à durée limitée, permettra de poser les premières bases effectives de droit à la déconnexion au sein du pôle ministériel ; elle a donc décidé de signer ce protocole d'accord.

Le comité du suivi institué dans le cadre de cet accord permettra d'apprécier le volontarisme de l'administration dans sa mise en œuvre et sa généralisation à toutes les sphères de travail.



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



La FSU attire cependant votre attention sur quelques points de vigilance à laquelle elle sera attentive :

- La responsabilité de la bonne mise en œuvre de ce droit à la déconnexion incombe à l'encadrement. Il convient d'être vigilant sur la pression supplémentaire pour les encadrant.es notamment de proximité, qui pourraient se trouver dans des situations de devoir justifier de leurs actions préventives sans pour autant avoir les moyens et les outils de le faire ;
- Si vos collaborateurs directs, conseillers des cabinets, sont exclus de ce droit à la déconnexion, il convient de préserver les agent.es des services support, travaillant au sein de ces cabinets ministériels ;
- L'incidence de l'exclusion des conseillers ministériels de ce droit à la déconnexion sur les services en administration, avec le risque de « ruissellement » s'opposant à l'effectivité de ce droit pour les agent.es de ces services.

La dynamique de négociation engagée ces deux dernières années au sein de notre pôle ministériel a permis à l'administration comme aux organisations syndicales de capitaliser une expérience en matière de dialogue social que la FSU considère plus ouvert et constructif. Dans le cadre du prochain agenda social, la FSU souhaite ouvrir cette possibilité de négociation à d'autres sujets que ceux touchant aux conditions de vie au travail, comme par exemple, la rémunération des agent.es.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de notre très haute considération.

**Pour la FSU de la transition écologique,
des territoires et de la mer**

La Secrétaire Générale du Sne-FSU



Véronique CARACO-GIORDANO

Copie :

Guillaume Leforestier, secrétaire général du MTECT/MTE/SEM
Jacques Clément, DRH du MTECT/MTE/SEM